

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Suffrages exprimés : 28

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

19. MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

Article 1^{er}: de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Domfront en Poiraise à compter du **1^{er} septembre 2022**.

Article 2: d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3: d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4: d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire, nécessaire à la subsistance, l'équipement, le logement et le transport du volontaire, et, dont le montant minimal mensuel est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique prévu par le décret du 23 décembre 1982.

De charger Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20220707-2022-07-19DB-DE
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception préfecture : 19/07/2022

